

Nous espérons que vous avez passé un temps des Fêtes agréable et que vous en avez profité pour faire le plein d'énergie.

Pour l'année 2025, nous vous souhaitons une année remplie de bonheur, de paix, de prospérité et qu'elle soit riche en surprises et en réussites.

DATES IMPORTANTES

Journée pédagogique : Lundi 27 janvier 2025

Période officielle d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026 : du 3 au 14 février 2025

QUELQUES SOUVENIRS DE DÉCEMBRE 2024 ...

Cache-cache dans l'école

Le 19 décembre dernier a eu lieu la cachette dans l'école afin de récompenser les élèves en lien avec le soutien au comportement positif. Les élèves ont eu un plaisir fou! *Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont permis que cette activité ait lieu.*

Spectacle de la chorale Sainte-Marie

Le 12 décembre dernier, à la fin des classes, a eu lieu un mini-concert de Noël pour tous. Merci à tous les parents qui ont assisté à ce concert. Merci à Julie Perron, Vanessa Surprenant et Yuni Mesa Benitez pour leur implication. Bravo à toutes et à tous pour ce magnifique concert qui nous a enchantés!



Inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026

La période officielle d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026 aura lieu du 3 au 14 février 2025. *Surveillez vos courriels pour tous les détails. Veuillez prendre note que tous les parents doivent procéder à l'inscription de leur enfant à partir du mozaik portail parent obligatoirement pendant la période officielle d'inscription. Seul le parent qui détient l'adresse principale au dossier de l'enfant peut faire l'inscription.*

Soutien au comportement positif

Depuis 2021, nous avons mis en place un système visant à soutenir la gestion des comportements au sein de notre école.

Chaque objectif est travaillé intensivement pendant plusieurs semaines, bien qu'il soit rappelé tout au long de l'année scolaire.

Le deuxième objectif, du 7 janvier au 10 mars 2025, visera les comportements attendus pour un milieu sain et sécuritaire :

L'environnement	
Responsabilité	Au son du sifflet : 1. J'arrête de jouer. 2. Je range le matériel. 3. Je prends mon rang.
Culture de l'effort	Je garde mon environnement propre.

Habillement

Janvier étant le mois habituellement le plus froid de l'année, il est important que les enfants portent des vêtements adaptés à la température. Nous vous rappelons qu'ils vont à l'extérieur aux récréations de l'avant-midi et de l'après-midi, ainsi que durant 30 à 40 minutes sur l'heure du midi.

Les bottes sont obligatoires tout comme les pantalons de neige.

Pour la sécurité des élèves, nous portons à votre attention que les crocs ne sont pas recommandés pour circuler dans l'école car les élèves pourraient glisser et se blesser sur les planchers mouillés. Il est préférable d'avoir une chaussure fermée pour bien tenir la cheville.

CLÉ EN MAIN – SERVICES JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE

Des ressources disponibles pour votre jeune !

En tant que parent, il est normal de vouloir le meilleur pour son enfant, même lorsque les défis se présentent. Votre Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) offre une multitude de services pour les jeunes et leur famille !

Qu'il s'agisse de soutien en cas de troubles de l'attention, d'anxiété, de conflits familiaux, ou de conseils en développement parental, leurs équipes sont là pour vous aider.

Pour obtenir du soutien, communiquez avec l'accueil psychosocial de votre CLSC. Trouvez votre CLSC et découvrez de nombreuses informations et conseils pratiques sur <https://ciyss.me/servicesjeunesse>



Les maladies infectieuses en milieu scolaire

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent entraîner des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE !

- ◆ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, le communiquer à l'école (voir la liste des maladies à signaler, plus bas). L'infirmière scolaire en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ◆ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ◆ Si votre enfant présente une condition médicale particulière, comme l'immunosuppression, une maladie pulmonaire ou cardiaque, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et avisez la direction de l'école. L'infirmière scolaire en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA SECRÉTAIRE DE L'ÉCOLE

<ul style="list-style-type: none">• Conjonctivite• Coqueluche• Érythème infectieux (5^e maladie)• Gale• Gastro-entérite• Hépatite A• Impétigo• Oreillons	<ul style="list-style-type: none">• Oxyurose (vers)• Pédiculose (poux)• Rougeole• Rubéole• Scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A• Teigne de la tête ou du corps• Varicelle (picote)
---	---

Horaire de la session d'examens de juin 2025

Les élèves de 4^e année et de 6^e année auront à passer des épreuves obligatoires sanctionnées par le ministère de l'Éducation. Nous vous faisons parvenir ces dates afin de vous assurer que votre enfant sera présent à l'école. Ces dates sont **prescrites par le Ministère et ne peuvent pas être déplacées**. En conséquence, la participation à une sortie éducative, à un voyage ainsi qu'à une activité sportive ou culturelle, par exemple, ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire. **Les seuls motifs pouvant justifier une absence** à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident de l'élève confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent et la convocation d'un tribunal.

Il est donc important de prendre note qu'un élève **absent sans justification autorisée par le Ministère se verra octroyer la note de zéro**. Par ailleurs, il faut souligner que ces épreuves ministérielles obligatoires comptent pour 20 % dans le résultat final du bulletin.

- 4^e année : français lecture, l'épreuve se tiendra les 4 et 5 juin 2025
- 4^e année : français écriture, les épreuves se tiendront les 9, 10 et 11 juin 2025
- 6^e année : français lecture, l'épreuve se tiendra les 2 et 3 juin 2025
- 6^e année : français écriture, les épreuves se tiendront les 4 et 5 juin 2025
- 6^e année : mathématiques, les épreuves se tiendront les 10, 11 et 12 juin 2025

Bon mois de janvier!